

# Flash Instance

CAPP



Eaux & Milieux Aquatiques

## Commission Administrative Paritaire Préparatoire mobilité du 7 septembre 2016

N° 6

9 SEPTEMBRE  
2016

Elus CAPP

### TITULAIRES :

Patrick GINDRE  
[patrick.gindre@onema.fr](mailto:patrick.gindre@onema.fr)  
06 72 08 13 21

Michaël CHENARD  
[michael.chenard@onema.fr](mailto:michael.chenard@onema.fr)  
06 21 85 18 41

### SUPPLEANTS :

Yannick POGNART  
[yannick.pognart@onema.fr](mailto:yannick.pognart@onema.fr)  
06 72 08 12 63

Marion DRAPERI  
[marion.draperi@onema.fr](mailto:marion.draperi@onema.fr)  
06 72 08 14 71

### WEB

Site du SNE-FSU :  
<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :  
[sne.fsu@onema.fr](mailto:sne.fsu@onema.fr)

### Présents :

**Administration :** Sophie GRAVELLIER (Secrétaire Générale), Agnès BRISTICA (DRH), Astrid CHAUVIERE (chef de service emploi et compétences), Patrick WEINGARTNER (en visio, DIR Nord-Est) Pascal LAGRABE (DCUAT), Anne-Laure BORDERELLE (DIR Bourgogne Franche-Comté).

### Représentants syndicaux :

**SNE-FSU :** Patrick GINDRE (ATP2, titulaire), Michaël CHENARD (ATE, titulaire)

**SN CGT :** Sylvie BRIDRON (ATP 1, titulaire)

**SNAPE-Solidaires :** Yann LANCIAUX (ATP2, suppléant), Pascal PEROTTI (ATE, suppléant)

La séance est ouverte à 14h00.

Le secrétaire adjoint désigné est Yann LANCIAUX (SNAPE-Solidaires)

### ➤ Rappel position du SNE-FSU sur la communication des résultats

Comme à notre habitude, nous ne communiquerons pas publiquement sur les décisions de la CAP préparatoire, celles-ci devant être confirmées en CAP nationale.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour échanger sur chacun des cas, par téléphone ou par mail.

### Ordre du jour :

- Questions diverses
- Mobilité

La CGT souhaite savoir où en est le règlement intérieur (RI). Lors de la dernière CAPP mobilité du 30 juin dernier, la secrétaire générale nous avait assuré que ce RI était à la signature du Directeur Général et que les remarques des OS avaient été prises en compte. Mme BRISTICA nous dit qu'a priori le RI a été publié et qu'il nous a été adressé (Ce qui n'est pas le cas après vérification !). C'est le premier règlement intérieur de la CAPP de l'ONEMA depuis sa création, nous ne sommes pas à 6 mois près... et puis encore un peu d'attente et nous pourrions nous pencher sur celui de l'AFB !!!

## Mobilité interne et entrante :

15 postes sur 36 n'ont pas fait l'objet de candidature ! Cela concerne les SD suivants : 02 (x2), 14, 28 (x2), 52 (x2), 57 (x2), 61, 78, 87, 88, 89, UOL

➤ En introduction, le SNAPE nous fait part de son mécontentement car les « promesses » de la CAPP précédente concernant un poste dans le SD 62 n'ont pas été tenues. Le candidat s'est désisté et n'a pas été substitué au choix 2 comme l'avait annoncé la DG.

Astrid CHAUVIERE explique que le candidat s'est désisté trop tard, la CAPN étant passée (il n'existe pas de liste complémentaire en CAP). La liste de postes pour la prochaine CAPP (celle d'aujourd'hui) ayant même été arrêtée avant le désistement, le poste n'a pas été pourvu et n'a donc pas été republié non plus. Il le sera au prochain cycle de mobilité.

La Direction Générale entend bien la situation dégradée dans laquelle se trouve le service et a bien conscience que nous nous trouvons au bout d'un système, **avec un assèchement du corps des ATE en marche.**

Le SNE-FSU l'interroge sur l'arrêt hypothétique des concours ATE. Sophie GRAVELLIER nous répond qu'une réunion prospective a été organisée au ministère quant au devenir du corps des ATE. Cette réunion a permis d'élaborer plusieurs **hypothèses** dont une requalification (en B) élargie, l'organisation d'un concours TE rapidement et l'éventualité de l'arrêt des recrutements d'ATE.

Pas de certitudes annoncées donc mais, au fil des CAP, si l'annonce n'est pas officielle, elle se précise tout de même : **le corps des ATE semble voué à l'extinction !**

Le recours aux candidats détachés est pour l'instant le seul moyen, pour la DG de pourvoir les postes dans les SD en déficit chronique.

➤ **Concernant ces détachements**, Mme CHAUVIERE nous avait annoncé il y a plusieurs mois qu'un groupe de travail dédié serait créé rapidement. Le SNE-FSU l'interroge donc sur la notion de « rapidement ».

Elle nous répond que ce groupe ne verrait pas le jour avant la création de l'AFB ni la mutualisation préférant en discuter lorsque les établissements seront réunis.

Nous faisons remarquer qu'il aurait été intéressant, au contraire, de débiter les discussions avec des arguments, voire de l'expérience sur le sujet, expérience que l'ONCFS a peut-être su pousser un peu plus, notamment avec les PACTEs (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État. Le contrat PACTE est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans dont le niveau d'études est inférieur au baccalauréat, contrats destinés à des gens en difficulté scolaire).

Au sujet des PACTEs, la Secrétaire Générale nous répond que cette expérience ne s'est pas révélée fructueuse.

Si le SNE-FSU n'est pas insensible à la situation catastrophique des services, nous attirons l'attention sur l'importance du parcours du candidat afin de ne pas se tromper dans les choix (en effet lors des dernières CAP plusieurs cas de non adaptation au poste ont été observés). Or les dossiers sont souvent succincts et nous n'apprenons que le jour de la CAPP si le candidat a pris contact et si ce contact a été fructueux. Cela rend le choix difficile, voir impossible.

➤ A noter lors de cette CAP, les cas des postes n° 74 et 91 qui illustrent, une nouvelle fois, l'absence de cohérence de la Direction Générale sur les choix à effectuer. La stratégie adoptée est, en effet, **à géométrie variable** et uniquement dans le sens de l'administration, jamais dans celui de l'agent. Nous regrettons que, parfois, certains collègues élus, participent par leur choix à cette absence de lisibilité et d'homogénéité des avis.

numéro de poste	service concerné	détails des votes
66	SD50	3 demandes internes avec rapprochement de conjoints sont à examiner, un des candidats aura son choix 1 sur un autre poste. Pour les deux autres, étant donné le plafond d'emploi et les places disponibles dans le sd, la DG demande l'ouverture d'un 2e poste au ministère afin de pourvoir les deux demandes. Avis unanime favorable (F)
67	USM	Une demande interne. Avis unanime favorable (F)
68	SD59	Une demande entrante ONCFS. Avis unanime favorable (F)
69	SD60	Détachement provenant de VNF, rencontré par le DR. Profil peu adapté et faible motivation. DG/OS: Avis défavorable (D).
70	SD61	Détaché qui aura un meilleur choix. Le poste reste vacant
72	SID 77-91	Demande de détachement non motivée et profil non adapté. DG/OS: Avis défavorable (D).
74	SD29	La DG donne un avis favorable à un candidat interne face à un candidat provenant de l'ONCFS ayant beaucoup plus d'ancienneté. Le SNE-FSU fait valoir la logique de corps, d'autant plus que la mutualisation se profile, la CGT est d'accord sur ce point. Le SNAPE est d'accord avec la DG et favorise le candidat "maison". Le Candidat Onema reçoit donc un avis F1, l'ONCFS F2. Un troisième candidat détaché reçoit un avis F3
75	SD85	Une demande de détachement d'un agent ayant un profil adapté (études et parcours), ce candidat a postulé pour plusieurs postes, la DG lui accorde celui-ci car le poste est vacant depuis plusieurs cycles, d'autre part le candidat a pris contact avec le service et le DR. Avis unanime favorable (F)
76	SD10	Demande de détachement non motivée et profil non adapté. DG/OS: Avis défavorable (D).
81	SD88	Demande de détachement non motivée et profil non adapté. DG/OS: Avis défavorable (D).
82	SD58	Demande de détachement d'un militaire, avis favorable du service d'accueil et du DIR, toutefois, la demande n'est pas recevable car le candidat est militaire et il n'existe pas de passerelle entre les 2 corps. Le poste reste vacant.
85	SD79	Candidat détaché pris sur un meilleur choix. Le poste reste vacant.
87-88	SD69	Candidat détaché pris sur un meilleur choix. Les postes restent vacants.
91	SD 13	Une demande ONCFS avec plus d'ancienneté est choisie en F1 par l'administration devant un candidat interne ( <b>l'inverse du poste 74 !</b> ). L'administration se justifie du fait qu'elle pourvoit ainsi 2 postes (en donnant son choix 2 au candidat interne). Avis unanime favorable (F)  Si cela va dans le sens de ce que défend le SNE-FSU, nous faisons remarquer que le classement est à géométrie variable et uniquement dans le sens de l'administration, jamais dans le sens de l'agent.  Après discussion, il semble que le candidat Onema ne soit pas dérangé par le fait de prendre son choix 2. Avis unanime favorable

92-93	SiD20B		Plusieurs demandes de détachement sont examinées. Les OS font une fois de plus remarquer que nous n'avons pas toutes les cartes en main pour choisir les candidats (CV, contact avec le service etc..).  SG tente de joindre la DIR de Montpellier afin d'obtenir plus d'infos. Les candidats viennent de l'administration pénitentiaire, de DDTM ou de service techniques. Nous faisons part de notre doute sur la capacité d'adaptation technique et judiciaire lorsque la DRH nous assure que certains sont adjoints de police judiciaire. Nous lui faisons remarquer que cela ne signifie pas qu'ils aient dirigé une enquête ou rédigé une procédure complexe, ni une audition !
94	SD06		Un candidat interne (le choix 2 de la personne qui souhaitait le sd13). Avis unanime favorable
96	SD13		Demande de détachement militaire, même cas que précédemment.  Le poste reste vacant
97	Brigade Mayotte	Nature	Demande de détachement d'un collègue exerçant depuis plusieurs années au sein de cette brigade mais sous contrat précaire. Le candidat avait été validé à la dernière CAPP mais son échelle indiciaire, à l'époque trop basse l'avait empêché d'intégrer le corps des ATE. Aujourd'hui, son échelle est bonne, la CAPP donne un avis favorable unanime.

La séance est levée à 16h.

**Pour des informations concernant votre mobilité, n'hésitez pas à solliciter vos représentants du SNE-FSU (coordonnées en première page)**